CONTRAT DE SAILLIE

CAPTAIN SEMILLY

SAISON DE MONTE 2018

Pour l'achat d'une saillie de Captain, vous pouvez bénéficier d'une remise de 25% sur une saillie de l'un de nos jeunes étalons ! (voir conditions détaillées sur contrat d'OFFRE HAPPY STALLIONS)

CONDITIONS DE MONTE pour produire un poulain enregistré au studbook Selle Français

Au Haras de Semilly en I.A.C., I.A.R. ou I.A.F. selon disponibilité, M.E.P. et suivi gynécologique de base offerts :

☞ ***Frais Techniques*** 330,00 € TTC* (**300 € HT** + 30 € de TVA), encaissés à la réservation.

OU

Dans les centres agréés en France, en I.A.C. ou I.A.R. selon disponibilité, en accord avec le vendeur :

☞ ***Frais Techniques*** 495,00 € TTC* (**450 € HT** + 45 € de TVA), encaissés à la réservation.

☞ ***Saillie*** 330,00 € TTC* (**300 € HT** + 30 € de TVA), encaissée le 01/10/2018 si jument pleine.

La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé, accompagné des deux chèques de frais techniques et de saillie. Le vendeur s'engage à n'encaisser la saillie qu'au 01/10/2018 si la jument est gestante. C'est à l'acheteur de prouver avant cette date, par un certificat vétérinaire, que sa jument est restée vide ; dans le cas contraire, elle sera considérée comme gestante et le montant de la saillie sera encaissé.

Dans les centres, 4 doses de semence congelées seront mises à disposition. Chaque dose devra être mise en place entière sur ovulation. Si au bout de quatre chaleurs la jument n'était pas gestante, des doses supplémentaires pourront être renvoyées, le transport de ces doses restant à la charge du client pour un montant de 150 € HT payable par envoi. Des doses de semence réfrigérées peuvent également être envoyées selon disponibilité et ce aux frais du client.

(*) Les tarifs sont établis sur la base HT. Les prix TTC sont calculés ici à titre indicatif sur la base du taux de TVA en vigueur soit 10% pouvant évoluer selon la loi.

CONDITIONS PARTICULIERES ET DE REPORT

- ☞ Le livret de la jument doit obligatoirement être présenté lors du premier saut. **Les vaccinations doivent être à jour (rhinopneumonie comprise).**
- ☞ **Les juments étant restées vides l'année précédente devront arriver au Haras avec un certificat bactériologique négatif de prélèvement de col de l'utérus**.
- ☞ Le Haras se réserve le droit de faire effectuer par le vétérinaire tout prélèvement, analyse ou suivi plus approfondi qu'il jugera nécessaire afin d'optimiser les chances de gestation, et ce aux frais du client.
- ☞ Les frais de pension, de suivi gynécologique et de mise en place sont à la charge de l'acheteur.
- ☞ **Pour les juments venant à la saillie au Haras de Semilly un contrat pour la saison 2018 d'insémination, suivi gynécologique et/ou hébergement devra être signé et retourné au Haras de Semilly avec ce présent contrat ou au plus tard avant la première venue de la jument au Haras de Semilly**.
- ☞ Les paillettes de semence mises à disposition afin de mettre en œuvre cette saillie vendue au travers de ce présent contrat restent la propriété du vendeur.
- ☞ L'acheteur s'engage à ne déclarer la naissance de son poulain que lorsqu'il aura réglé la totalité des factures dues à SCEA Levallois et aura donc reçu en retour l'original de la déclaration de naissance signé par ce dernier. Au cas où il souhaiterait enregistrer cette naissance dans un autre studbook que le Selle Français, il s'engage à prévenir le vendeur par écrit sous peine de fortes pénalités si ses factures dues au vendeur n'avaient pas finies d'être réglées. En cas de vente de sa jument, il reste seul responsable des clauses précédentes vis-à-vis du vendeur.
- ☞ **Garantie Poulain Vivant** : valable pour les juments à jour de vaccinations (rhinopneumonie comprise aux 5ème, 7ème et 9ème mois de gestation). Si la jument est constatée non gestante au 01/10/2018, **165 €TTC de frais techniques seront reportés sous forme d'avoir**. Si la jument avorte par la suite ou si le poulain meurt dans les 48 heures après la naissance : certificat vétérinaire, copie des vaccins et déclaration de naissance devront nous être renvoyés, suite à quoi **le montant de la saillie encaissé sera reporté sous forme d'un avoir valable sur une saillie d'un étalon de notre catalogue appartenant au même propriétaire** (hors FT).

CONTRAT (compléter et cocher toutes les informations demandées ci-dessous afin de valider le contrat)

Je soussigné (Nom, Prénom) ……..……..…….....

Adresse ...……...……..

……...……...……..

Tél : ...…… Mob : …...…… Email : ……..…….....

(je ne consulte pas ma boîte email régulièrement et ne souhaite donc pas communiquer par ce biais même s'il est plus écologique et plus rapide que courrier postal ☐ si je ne coche pas cette case, je suis conscient que les communications faites par le Haras de Semilly se feront principalement par email et je m'engage à les lire)

Déclare souscrire une saillie de CAPTAIN SEMILLY pour la saison de monte 2018 aux conditions ci-dessus, pour ma jument (Nom) ……..……..…… N°SIRE ……..…….

Qui sera inséminée : ☐ au Haras de Semilly.

☐ au centre de ……..……..……...……

Adresse du centre : ……..……..……..…….....

Tél : ...…… Mob : …...…… Email : ……..…….....

Date à laquelle je souhaite disposer des doses dans ce centre : ……/……/……..

Je certifie que cette saillie est prise en vue de réaliser un transfert d'embryon ☐ OUI ☐ NON ou une FIV ☐ OUI ☐ NON

Si oui, précisez le nom du centre choisi pour cela déterminé en accord avec le vendeur : ……..……

Fait à ……..…. , le ……..……. .

L'acheteur Porter la mention *« Lu et Approuvé »* Le vendeur

Signataire de la Charte www.asep.biz

Exemplaire Vendeur

S.C.E.A. LEVALLOIS – HARAS DE SEMILLY – 50680 COUVAINS – FRANCE

Tél : +33 (0)2.33.05.31.44 // Fax : +33 (0)2.33.05.65.13 // Mobile : 06.72.88.71.51 ou 49

Email : contact@semilly.com // Site Internet : www.semilly.com

CONTRAT DE SAILLIE

CAPTAIN SEMILLY

SAISON DE MONTE 2018

Pour l'achat d'une saillie de Captain, vous pouvez bénéficier d'une remise de 25% sur une saillie de l'un de nos jeunes étalons ! (voir conditions détaillées sur contrat d'OFFRE HAPPY STALLIONS)

CONDITIONS DE MONTE pour produire un poulain enregistré au studbook Selle Français

Au Haras de Semilly en I.A.C., I.A.R. ou I.A.F. selon disponibilité, M.E.P. et suivi gynécologique de base offerts :

☞ ***Frais Techniques*** 330,00 € TTC* (**300 € HT** + 30 € de TVA), encaissés à la réservation.

OU

Dans les centres agréés en France, en I.A.C. ou I.A.R. selon disponibilité, en accord avec le vendeur :

☞ ***Frais Techniques*** 495,00 € TTC* (**450 € HT** + 45 € de TVA), encaissés à la réservation.

☞ ***Saillie*** 330,00 € TTC* (**300 € HT** + 30 € de TVA), encaissée le 01/10/2018 si jument pleine.

La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé, accompagné des deux chèques de frais techniques et de saillie. Le vendeur s'engage à n'encaisser la saillie qu'au 01/10/2018 si la jument est gestante. C'est à l'acheteur de prouver avant cette date, par un certificat vétérinaire, que sa jument est restée vide ; dans le cas contraire, elle sera considérée comme gestante et le montant de la saillie sera encaissé.

Dans les centres, 4 doses de semence congelées seront mises à disposition. Chaque dose devra être mise en place entière sur ovulation. Si au bout de quatre chaleurs la jument n'était pas gestante, des doses supplémentaires pourront être renvoyées, le transport de ces doses restant à la charge du client pour un montant de 150 € HT payable par envoi. Des doses de semence réfrigérées peuvent également être envoyées selon disponibilité et ce aux frais du client.

(*) Les tarifs sont établis sur la base HT. Les prix TTC sont calculés ici à titre indicatif sur la base du taux de TVA en vigueur soit 10% pouvant évoluer selon la loi.

CONDITIONS PARTICULIERES ET DE REPORT

- ☞ Le livret de la jument doit obligatoirement être présenté lors du premier saut. **Les vaccinations doivent être à jour (rhinopneumonie comprise).**
- ☞ **Les juments étant restées vides l'année précédente devront arriver au Haras avec un certificat bactériologique négatif de prélèvement de col de l'utérus**.
- ☞ Le Haras se réserve le droit de faire effectuer par le vétérinaire tout prélèvement, analyse ou suivi plus approfondi qu'il jugera nécessaire afin d'optimiser les chances de gestation, et ce aux frais du client.
- ☞ Les frais de pension, de suivi gynécologique et de mise en place sont à la charge de l'acheteur.
- ☞ **Pour les juments venant à la saillie au Haras de Semilly un contrat pour la saison 2018 d'insémination, suivi gynécologique et/ou hébergement devra être signé et retourné au Haras de Semilly avec ce présent contrat ou au plus tard avant la première venue de la jument au Haras de Semilly**.
- ☞ Les paillettes de semence mises à disposition afin de mettre en œuvre cette saillie vendue au travers de ce présent contrat restent la propriété du vendeur.
- ☞ L'acheteur s'engage à ne déclarer la naissance de son poulain que lorsqu'il aura réglé la totalité des factures dues à SCEA Levallois et aura donc reçu en retour l'original de la déclaration de naissance signé par ce dernier. Au cas où il souhaiterait enregistrer cette naissance dans un autre studbook que le Selle Français, il s'engage à prévenir le vendeur par écrit sous peine de fortes pénalités si ses factures dues au vendeur n'avaient pas finies d'être réglées. En cas de vente de sa jument, il reste seul responsable des clauses précédentes vis-à-vis du vendeur.
- ☞ **Garantie Poulain Vivant** : valable pour les juments à jour de vaccinations (rhinopneumonie comprise aux 5ème, 7ème et 9ème mois de gestation). Si la jument est constatée non gestante au 01/10/2018, **165 €TTC de frais techniques seront reportés sous forme d'avoir**. Si la jument avorte par la suite ou si le poulain meurt dans les 48 heures après la naissance : certificat vétérinaire, copie des vaccins et déclaration de naissance devront nous être renvoyés, suite à quoi **le montant de la saillie encaissé sera reporté sous forme d'un avoir valable sur une saillie d'un étalon de notre catalogue appartenant au même propriétaire** (hors FT).

CONTRAT (compléter et cocher toutes les informations demandées ci-dessous afin de valider le contrat)

Je soussigné (Nom, Prénom) ……..……..…….....

Adresse ...……...……..

……...……...……..

Tél : ...…… Mob : …...…… Email : ……..…….....

(je ne consulte pas ma boîte email régulièrement et ne souhaite donc pas communiquer par ce biais même s'il est plus écologique et plus rapide que courrier postal ☐ si je ne coche pas cette case, je suis conscient que les communications faites par le Haras de Semilly se feront principalement par email et je m'engage à les lire)

Déclare souscrire une saillie de CAPTAIN SEMILLY pour la saison de monte 2018 aux conditions ci-dessus, pour ma jument (Nom) ……..……..…… N°SIRE ……..…….

Qui sera inséminée : ☐ au Haras de Semilly.

☐ au centre de ……..……...……

Adresse du centre : ……..……..……..……..…….....

Tél : ...…… Mob : …...…… Email : ……..…….....

Date à laquelle je souhaite disposer des doses dans ce centre : ……/……/……..

Je certifie que cette saillie est prise en vue de réaliser un transfert d'embryon ☐ OUI ☐ NON ou une FIV ☐ OUI ☐ NON

Si oui, précisez le nom du centre choisi pour cela déterminé en accord avec le vendeur : ……...……

Fait à ……..…. , le ……..……. .

L'acheteur Porter la mention *« Lu et Approuvé »* Le vendeur

Signataire de la Charte www.asep.biz

Exemplaire Acheteur

S.C.E.A. LEVALLOIS – HARAS DE SEMILLY – 50680 COUVAINS – FRANCE
Tél : +33 (0)2.33.05.31.44 // Fax : +33 (0)2.33.05.65.13 // Mobile : 06.72.88.71.51 ou 49
Email : contact@semilly.com // Site Internet : www.semilly.com